

Veille de l'Observatoire
Numéro 90 (avril 2013)

La veille de *l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations* porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention¹. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :
http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO :

1. Modifications au Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada
2. Les Autochtones et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*
3. Débat sur les statistiques sur la migration
4. Examen de quatorze pays (dont le Canada) par le Conseil des droits de l'homme
5. Gestion des frontières de l'Union européenne et droits des migrants
6. Convention de l'OIT concernant les peuples indigènes et tribaux
7. Envois d'argent par les migrants
8. Villes européennes et canadiennes : initiatives pour l'intégration des immigrants et contre le racisme
9. Traite des personnes en Europe
10. Migrants temporaires au Canada et travailleurs précaires au Québec
11. Discrimination contre les Roms en Europe
12. Crimes haineux d'extrême-droite et complaisance des services de renseignement en Europe
13. Système d'immigration aux États-Unis
14. Accès à la citoyenneté : comparaison entre la France et les États-Unis

¹ Nous regrettons qu'une part importante de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Modifications au Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a publié un document d'information intitulé *Réforme du Programme des travailleurs étrangers temporaires* (<http://news.gc.ca/web/article-fra.do?crtr.sj1D=&crtr.mnthndVI=1&mthd=advSrch&crtr.dpt1D=420&nid=736729&crtr.lc1D=&crtr.tp1D=1&crtr.yrStrtVI=2008&crtr.kw=&crtr.dyStrtVI=26&crtr.aud1D=&crtr.mnthStrtVI=2&crtr.page=1&crtr.yrndVI=2015&crtr.dyndVI=4>) qui explique les modifications récentes au programme en question. Ainsi, le gouvernement oblige désormais les employeurs à rémunérer les travailleurs étrangers temporaires au salaire courant; il suspend le processus d'Avis relatif au marché du travail accéléré et demande aux employeurs qui ont recours aux travailleurs étrangers de se doter d'un plan d'action pour passer « tôt ou tard » à une main-d'œuvre canadienne. De nouveaux frais sont imposés aux employeurs, et le gouvernement pourra révoquer les permis de travail lorsque le programme sera « mal utilisé ». Ces modifications ne concernent pas le Programme des travailleurs agricoles saisonniers et les postes du secteur agricole primaire, car selon le Ministère « il existe de vraies pénuries de main-d'œuvre importantes dans ces domaines et les postes disponibles sont véritablement temporaires ».

Plusieurs organismes ont réagi à ces modifications, notamment le **Conseil canadien des réfugiés** par un communiqué intitulé *Des modifications supplémentaires s'imposent afin de protéger les travailleurs temporaires* (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/13/04/30>) et le **Migrant Workers Alliance for Change** dans un document intitulé *Federal Immigration Policy Changes Lack Enough Protection for Migrants* (<http://www.newswire.ca/en/story/1154843/media-advisory-federal-immigration-policy-changes-lack-enough-protection-for-migrants>).

CIC diffuse également un document d'information intitulé *Renseignements à l'intention des demandeurs au titre du nouveau Programme des travailleurs qualifiés du volet fédéral* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2013/2013-04-18.asp>), qui permet notamment de connaître les 24 professions désormais admissibles au Programme des travailleurs qualifiés.

Enfin le Ministère fait paraître le sommaire d'une étude intitulée *Santé mentale et bien-être des immigrants récents au Canada : Observations tirées de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/sante-mentale.pdf>), ainsi que le *Bulletin trimestriel des statistiques administratives* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/donnees/2012-Q4/index.asp>).

2. Les Autochtones et la Loi canadienne sur les droits de la personne

La **Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)** a déposé son *Rapport annuel 2012* (<http://www.chrc-ccdp.ca/sites/default/files/ccdp-rapport-annuel-2012.pdf>), comprenant une section portant sur les enjeux propres aux Autochtones. En effet, depuis 2008 le gouvernement fédéral est tenu de respecter la *Loi canadienne sur les droits de la personne* en ce qui concerne les Autochtones régis par la *Loi sur les Indiens*, et depuis juin 2011 les gouvernements des Premières Nations ont la même obligation. Le rapport évoque la très forte augmentation des plaintes déposées par les Autochtones et les Premières Nations en vertu de la

Loi depuis 2008 et explique les enjeux d'un jugement attendu en 2013 du Tribunal canadien des droits de la personne concernant le financement fédéral des services dans les réserves.

La Commission met également en ligne une *Trousse pour l'élaboration de processus communautaires de règlement des différends dans les communautés des Premières Nations* (http://www.doyouknowyourrights.ca/sites/nai-ina/files/pdf/toolkit_trousse-fra.pdf). Cette trousse est conçue pour aider les dirigeants, les gestionnaires et les administrateurs des Premières Nations à mettre au point des processus pour régler les différends relatifs aux droits de la personne.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

3. Débat sur les statistiques sur la migration

Aux Nations Unies, le **Comité pour la protection des droits des travailleurs migrants** du Haut-commissariat aux droits de l'homme a tenu un débat général sur les statistiques dont on dispose à l'échelle mondiale pour comprendre les migrations. Une dizaine de spécialistes, dont les interventions sont disponibles en ligne (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/dgd22042013.htm>), ont abordé le lien entre les statistiques et les politiques des États en matière de migration, les défis associés à la production des statistiques, la coopération des États entre eux et avec les organismes de la société civile à cet égard, la production de statistiques concernant les migrants irréguliers, et la confidentialité des données. Un résumé du débat (<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=13259&LangID=E>) inclut les commentaires de certains participants.

Le Comité a également examiné les rapports de la Colombie, de la Bolivie et de l'Azerbaïdjan concernant la mise en œuvre de la *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille*. On trouvera en ligne, pour chaque pays, le rapport présenté par l'État, les mémoires des organismes de la société civile et les observations du Comité (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/cmws18.htm>).

4. Examen de quatorze pays (dont le Canada) par le Conseil des droits de l'homme

Quatorze pays, dont le Canada, ont subi récemment l'Examen périodique universel du **Conseil des droits de l'homme des Nations Unies**. On trouvera en ligne les documents présentés à l'avance par ces pays (Allemagne, Azerbaïdjan, Bangladesh, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Colombie, Cuba, Djibouti, Fédération de Russie, Ouzbékistan, Turkménistan, Tuvalu) (<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/Documentation.aspx>). Dans le cas du Canada, les documents comprennent le *Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme – Canada* présenté par l'État canadien (A/HRC/WG.6/16/CAN.1) (http://www.upr-info.org/IMG/pdf/a_hrc_wg.6_16_can_1_canada_f.pdf) ainsi que les mémoires de la **Commission canadienne des droits de la personne** (http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session16/CA/CHRC_UPR_CAN_S16_2013%20CanadianHumanRightsCommission_F.pdf) et de nombreux organismes de la société civile (<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRCAStakeholdersInfoS16.aspx>). En réponse, le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme chargé de l'examen périodique universel a mis en ligne une version initiale de son rapport : *Draft Report of the Working Group on the Universal Periodic Review – Canada* (A/HRC/WG.6/16/1.9) (<http://www.upr->

[info.org/IMG/pdf/a_hrc_wg.6_16_1.9_canada.pdf](http://www.unhcr.org/IMG/pdf/a_hrc_wg.6_16_1.9_canada.pdf)), faisant état des commentaires et recommandations des autres pays à l'endroit du Canada. Un grand nombre de recommandations visent l'amélioration de la situation des Autochtones au Canada.

5. Gestion des frontières de l'Union européenne et droits des migrants

Le **Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants** a publié un rapport sur la gestion des frontières de l'Union européenne et les effets de cette gestion sur les droits des migrants : *Report of the Special Rapporteur on the human rights of migrants, François Crépeau. Regional Study: Management of the External Borders of the European Union and Its Impact on the Human Rights of Migrants (A/HRC/23/46)*

(http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session23/A.HRC.23.46_en.pdf). Le rapport note que la forte attention accordée aux personnes qui franchissent les frontières de façon irrégulière est quelque peu disproportionnée, car la majorité des migrants irréguliers résidant aujourd'hui dans les pays de l'Union européenne n'étaient pas en situation irrégulière au moment de leur arrivée. Cependant les arrivées irrégulières ont des effets non négligeables : entre 1998 et 2012, plus de 16 000 personnes sont mortes en cherchant à migrer vers les pays de l'UE. De plus, il est troublant de constater que l'harmonisation des lois et politiques en matière de migrations à l'échelle européenne n'a pas été accompagnée d'une coordination comparable des mesures assurant la protection des droits des migrants. Au contraire, cette harmonisation paraît entraîner des règles de plus en plus restrictives concernant les conditions d'entrée, ainsi que des politiques beaucoup plus strictes en matière de gestion des frontières. Le rapport analyse la sécurisation du contrôle de la migration et des frontières, l'utilisation de la détention comme outil de gestion des frontières, l'extériorisation du contrôle des frontières et l'insuffisance des efforts pour assurer le partage des responsabilités avec les États limitrophes. Il comprend près de trente recommandations de portée générale ou à l'intention des institutions européennes.

6. Convention de l'OIT concernant les peuples indigènes et tribaux

L'**Organisation internationale du travail (OIT)** a publié un document intitulé *Manuel à l'usage des trois mandats de l'OIT. Comprendre la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989* (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---normes/documents/publication/wcms_211976.pdf). La Convention de 1989, ratifiée par 22 pays (le Canada n'en fait pas partie), vise à faire disparaître les pratiques discriminatoires dont les peuples autochtones et tribaux sont victimes dans le domaine du travail et à faire respecter à leur égard des principes fondamentaux de consultation et de participation. L'OIT, de par ses mandats, et les syndicats, jouent un rôle clé dans ce processus; en effet, c'est à eux que les peuples autochtones et tribaux doivent s'adresser pour faire connaître toute préoccupation liée à la convention. Le manuel est conçu pour appuyer l'intervention des mandats, notamment en leur permettant de comprendre la finalité, la portée et la mise en œuvre du droit à la consultation.

7. Envois d'argent par les migrants

La **Banque mondiale** a mis en ligne un document d'information sur les envois d'argent par les migrants : *Migration and Development Brief 20* (<http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1288990760745/MigrationDevelopmentBrief20.pdf>). Selon les chiffres de la Banque, en 2012 les migrants ont envoyé dans certains pays en voie de développement la somme de 401 milliards

de dollars par des voies institutionnelles et la Banque estime que ce montant pourrait atteindre 515 milliards en 2015. Le document identifie les principaux pays récipiendaires des envois, évoque les conditions d'emploi des migrants aux États-Unis et analyse le coût des envois, le G20 ayant pour objectif depuis 2008 de réduire ces coûts.

8. Villes européennes et canadiennes : initiatives pour l'intégration des immigrants et contre le racisme

Un rapport mis en ligne par **Eurofound**, intitulé *Building Intercultural Bridges in European Cities: Lessons for Local Migrant Integration Policy* (<http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2013/06/en/1/EF1306EN.pdf>), résume les expériences du réseau CLIP (« Cities for Local Integration Policy ») regroupant plus de 35 villes européennes de 2006 à 2010. Le but du réseau était de favoriser les échanges entre les villes concernant les politiques locales d'intégration des migrants, notamment en matière de logement, de diversité, de politiques interculturelles et d'entrepreneuriat ethnique. Selon les auteurs, les villes novatrices sont souvent en avance sur les politiques d'intégration nationales, car avec l'augmentation de la diversité culturelle, ethnique, « raciale » et religieuse, elles deviennent capables de remettre en question l'idée qu'il existe une majorité autochtone et une minorité homogène de migrants. En se fondant sur l'expérience du réseau CLIP, les auteurs indiquent qu'il y aurait lieu de remplacer les politiques d'intégration « asymétriques » par des politiques d'intégration basées sur un « équilibre interculturel ».

Par ailleurs, la **Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMCRD)** a mis en ligne son *Rapport d'activités – 21 mars* (<http://www.unesco.ca/~media/Unesco/Activit%C3%A9s%20pour%20le%2021%20mars%20final%20FR.docx>) décrivant les activités organisées par les membres de la Coalition pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Les événements, qui ont eu lieu dans 18 villes canadiennes (dont cinq en Alberta et cinq au Québec), ont donné lieu à des communiqués de presse, publications, vidéos, etc., accessibles en ligne.

9. Traite des personnes en Europe

La **Commission européenne** a fait paraître un document intitulé *Trafficking in Human Beings* (http://ec.europa.eu/anti-trafficking/download.action?nodePath=%2FPublications%2FTrafficking+in+Human+beings+-+DGHome-Eurostat_EN.pdf&fileName=Trafficking+in+Human+beings+-+DGHome-Eurostat_EN.pdf&fileType=pdf). Ce premier rapport statistique sur la traite des personnes à l'échelle de l'Union européenne comprend des données pour les années 2008, 2009 et 2010 concernant les victimes et les trafiquants. Au cours de la période visée, le nombre de victimes identifiées et présumées a augmenté de 18 p. 100; cette augmentation pourrait refléter une augmentation du nombre de cas ou, peut-être, de meilleures techniques d'identification. Parmi les victimes, 68 p. 100 étaient des femmes, 17 p. 100 des hommes, 12 p. 100 des filles et 3 p. 100 des garçons. Les motifs de la traite étaient l'exploitation sexuelle (62 p. 100 des cas), le travail forcé (25 p. 100), ou d'autres motifs comme l'ablation d'organes, les activités criminelles ou la vente d'enfants (14 p. 100). De 2008 à 2010, la proportion des victimes provenant de pays extérieurs à l'Union européenne a triplé dans le cas des hommes (passant de 12 à 37 p. 100) et doublé dans le cas des femmes (passant de 18 à 39 p. 100). En Europe, les pays d'origine les plus fréquents étaient la Roumanie et la Bulgarie; le Nigeria et la Chine venaient au premier rang pour le reste du monde. En ce qui concerne les trafiquants, dont 75 p. 100 étaient des hommes, leur

nombre a diminué de 17 p. 100 au cours de la période visée. Soixante-sept pour cent étaient citoyens d'un pays membre de l'Union européenne en 2008; cette proportion était de 76 p. 100 en 2010. Quant au nombre de condamnations liées à la traite, il a diminué de 13 p. 100 entre 2008 et 2010.

La Commission diffuse également un document sur les droits des personnes victimes de la traite : *The EU Rights of Victims of Trafficking in Human Beings* (<http://ec.europa.eu/anti-trafficking/download.action?nodePath=%2FEU+Policy%2FThe+EU+rights+of+victims+of+trafficking+in+human+beings.pdf&fileName=The+EU+rights+of+victims+of+trafficking+in+human+beings.pdf&fileType=pdf>). Le document offre un survol des droits des victimes tels que définis par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, les directives de l'UE, les décisions-cadres européennes et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

10. Migrants temporaires au Canada et travailleurs précaires au Québec

Dans un document intitulé *Temporariness in Canada: Establishing a Research Agenda* (http://www.ceris.metropolis.net/wp-content/uploads/2013/04/CWP_99_Hari_McGrath_Preston.pdf), **CERIS – The Ontario Metropolis Centre** propose un examen critique des publications universitaires et des documents de politique portant sur les personnes admises de façon temporaire au Canada. Les auteurs esquissent une histoire des politiques du Canada en matière d'immigration et d'asile et analysent les discours axés sur l'illégalité et la sécurisation utilisés aujourd'hui pour justifier le non-respect des droits des migrants. Ensuite, elles examinent la documentation portant sur les trois principaux groupes ayant un statut temporaire au Canada, soit les demandeurs d'asile, les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux. En conclusion, elles proposent un programme de recherche basé sur les lacunes observées dans la documentation existante.

Au Québec, un communiqué du **Centre des travailleurs et travailleuses immigrants** intitulé *Des groupes communautaires réclament une meilleure protection envers les travailleurs précaires* (<http://iwc-cti.ca/fr/meilleure-protection-envers-les-travailleurs-precaires/>) annonce la création d'une coalition réunissant le CTI, l'Organisation des femmes philippines du Québec (PINAY), l'Association des travailleurs temporaires d'agences de placement (ATTAP), les Mexicain Uni.e.s pour la Régularisation (MUR) et Dignidad Migrante. Le CTI a rassemblé ces alliés dans la perspective d'un éventuel projet de loi du Québec sur le travail précaire. Les organismes présentent un ensemble de revendications touchant les travailleuses domestiques, les travailleurs étrangers temporaires, les travailleurs temporaires d'agences de placement et les travailleurs sans papiers; ils demandent notamment la protection des travailleuses domestiques par la CSST, la réglementation à la fois des agences de placement et des employeurs, une meilleure protection de tous les travailleurs étrangers temporaires et une augmentation du salaire minimum à douze dollars l'heure.

INTERNATIONALES...

11. Discrimination contre les Roms en Europe

Amnesty International a fait paraître un rapport intitulé *Ici et maintenant, droits humains pour les Roms. Un coup de semonce pour l'Union européenne* (<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/EUR01/002/2013/fr/851ba221-de42-4796-a405-47fc24a23da9/eur010022013fr.pdf>). Le document décrit la discrimination et la violence dont les Roms sont victimes en Europe en évoquant notamment des incidents ayant eu lieu en Hongrie, en Roumanie, en Italie, en Slovénie et en France. L'organisme souligne que l'Europe dispose des outils nécessaires pour combattre la discrimination et le racisme envers les Roms; il faudrait que les États membres et la Commission européenne appliquent les lois internationales contre la discrimination et la directive sur l'égalité raciale de l'Union européenne.

En Belgique, le **Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme** a publié un court document intitulé *Journée internationale des Roms : Le Centre met l'accent sur la sensibilisation* (http://www.diversite.be/index.php?action=artikel_detail&artikel=878&select_page=215) qui résume les interventions du Centre touchant la discrimination contre les Roms. Afin d'atténuer quelques-unes des difficultés qui empêchent les Roms de porter plainte lorsqu'ils subissent la discrimination, le Centre dispense notamment des formations sur la loi anti discrimination auprès de médiateurs Roms.

12. Crimes haineux d'extrême-droite et complaisance des services de renseignement en Europe

Le **Institute of Race Relations** a mis en ligne un rapport intitulé *State Intelligence Agencies and the Far Right. A Review of Developments in Germany, Hungary and Austria* (http://www.irr.org.uk/wp-content/uploads/2013/04/ERP_BP6_State_intelligence.pdf) qui analyse la démarche des services de sécurité envers l'extrême droite en Autriche, en Hongrie et en Allemagne. L'analyse s'inscrit dans le contexte de procès en cours ou à venir dans chacun de ces pays, procès portant notamment sur de nombreux meurtres de Roms et de personnes d'origine turque. La méconnaissance du danger que représente l'extrême-droite serait générale au sein des services de renseignement dans ces trois pays; l'IRR fait état de racisme et négligence de la part des institutions, d'une absence d'interaction avec les enquêtes policières touchant les homicides, et d'une volonté de protéger les délateurs néo-nazis au lieu de donner la priorité aux interventions assurant le respect de la loi.

13. Système d'immigration aux États-Unis

Deux documents récents du **Migration Policy Institute (MPI)** examinent le système d'immigration aux États-Unis. Le premier, intitulé *Going to the Back of the Line : A Primer on Lines, Visa Categories and Wait Times* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/CIRbrief-BackofLine.pdf>), porte sur l'arriéré de demandes visant la résidence permanente légale aux États-Unis. Le sujet est d'intérêt en ce que les propositions actuelles en matière de réforme de l'immigration prévoient que les migrants irréguliers ne puissent obtenir le statut de résident permanent légal (*green card*) tant que cet arriéré n'aura pas été traité. Un deuxième document intitulé *Legal Immigration Policies for Low-Skilled Foreign Workers* (<http://www.migrationpolicy.org/pubs/CIRbrief-LowSkilledVisas.pdf>) porte sur les travailleurs étrangers peu qualifiés aux États-Unis (autres que les travailleurs agricoles) et cherche à cerner les questions auxquelles doivent réfléchir ceux qui élaborent des politiques visant l'admission

temporaire ou permanente de travailleurs peu qualifiés. Le régime d'immigration actuel aux États-Unis comprend peu de visas pour ces travailleurs, et dans de nombreux secteurs les employeurs ont largement recours à une main-d'œuvre formée de migrants irréguliers.

14. Accès à la citoyenneté : comparaison entre la France et les États-Unis

Le **Migration Policy Group** a fait paraître un document intitulé *Migrant Integration Policy Index. Paving the Way for Integration: The Pathways to Citizenship in France and the United States* (<http://www.migpolgroup.com/public/docs/mipex-france-usa-2013.pdf>) portant sur l'accès des migrants à la citoyenneté en France et aux États-Unis. Basé sur les données MIPEX (Migrant Integration Policy Index) pour les deux pays et d'autres données provenant d'un organisme français (France terre d'asile) et d'un organisme américain (Immigration Policy Center), le rapport examine les droits sociaux et économiques des nouveaux arrivants, le financement par l'État des activités de soutien à l'intégration, l'accès à la résidence permanente ou de longue durée, l'accès à la citoyenneté et les effets de la naturalisation sur l'intégration. Les auteurs considèrent que ces effets sont généralement bénéfiques et soulignent que les États qui veulent favoriser l'intégration auraient avantage à ne pas multiplier les obstacles en ce qui concerne l'accès à la citoyenneté.

Cette veille a été compilée et rédigée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318